



Krinkels



Rapport du Conseil d'Entreprise Krinkels, siège de Naninne le 25/04/2023

Présents

Représentants de l'employeur (RE)

Patrick Palet : Président suppléant

Représentants des travailleurs (RT)

Eric Vermeiren (CSC) : secrétaire

Michael Marteau (FGTB)

Pascal Evrard (FGTB)

Fabio Cultrera (FGTB)

Jonathan Vermeiren (CSC)

Excusés

Peter Loyens

Agenda

0. Approbation du rapport de la réunion du 14/02/2023
1. Chiffres RH
2. Informations économiques et financières
3. Les acomptes
4. Cct « droit à la déconnexion »
5. Divers

Rapport

La réunion commence à 9h.

0. Le PV de la réunion du 14 février 2023 est approuvé par les RT.
1. Les RE présentent les chiffres relatifs aux RT (voir annexe).
2. Informations économiques et financières :
 - a. Présentation des chiffres d'affaires
 - b. Présentation des investissements
 - c. EV : Terrassements et plantations pour SPW Liège et Vise; début 10/02/2023; durée : 15 jours ouvrables
 - d. EV : Plantations pour Viabuild sur la N90D à Seraing; début oct/nov 2023; durée : fin 31/12/2023
 - e. EV : Bail de propreté pour SPW Sofico dans le district de Huy; début 23/05/2023; durée : 4 ans
 - f. EV : Bail de propreté pour SPW Sofico dans le district de Hannut; début 01/05/2023; durée : 4 ans
 - g. EV : Entretien des espaces verts pour Idelux (partie Famenne : Barvaux, Aye, ...); début 01/06/2023; durée : fin 31/12/2025
3. RE : les acomptes pour les ouvriers ont été augmentés. A partir du 01/04/2023 l'acompte est de 700,- pour tous les ouvriers ayant travaillé à plein temps pendant les 2 premières semaines du mois.
4. Les RE proposent la cct « droit à la déconnexion ». Cela a été discuté et les RT n'ont pas de commentaires. La cct va maintenant être envoyée aux secrétaires pour approbation et signature.

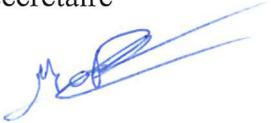
5. Divers :

- a. Les RT demandent comment les visites médicales seront organisées ; plus spécialement, est-ce que les ouvriers sont payés pendant ce temps ? Les RE répondent que les visites sont fixées quelques mois à l'avance. Ça veut dire que nous ne pouvons pas prévoir le temps. Si les ouvriers travaillent le jour de la visite, ils sont payés pour toute la journée. Il se peut que la visite ait lieu le matin et que dans l'après-midi ils travaillent sur chantier ou ils travaillent le matin et passe la visite l'après-midi. Tout dépend du planning de travail et de la visite. En cas de mauvais temps, càd. l'ouvrier est en intempérie, l'ouvrier est payé par l'Onem et peut passer la visite médicale. Il n'y a pas de paiement supplémentaire dans ce cas. Les RT répondent que certains conducteurs de chantier mettront les ouvriers en intempérie ou chômage économique pour raison de visite médicale. Les RE répondent que ce n'est pas correcte et que c'est interdit de mettre des ouvriers en intempérie pour passer à la visite médicale. Les RE prendra contact avec les responsables pour bien informer les conducteurs de chantier.
- b. Les RT demandent si c'est possible d'avoir mensuellement un statut sur les récupérations parce que ceci n'est pas claire sur l'application de SD. Les RE répondent qu'il y a un projet IT pour fournir mensuellement un récapitulatif des heures prestées et des kilomètres parcourus. Nous espérons que ces rapports soient bientôt disponible pour tous les ouvriers. Ainsi, c'est claire pour tout le monde quelles heures sont acceptées et lesquelles sont refusées.

La réunion se termine à 11h30.

Le prochain CE est prévu le mardi 27/06/2023 à 9h00.

Pour les RT,
Le secrétaire



Pour les RE,
Le président

ie. P. PALET

